

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-6-6

Séance du mercredi 9 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 GESTION DES DECHETS (C06)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'approuver les orientations de la politique départementale de gestion des déchets énoncées dans le rapport,
- décide de lancer la révision du plan départemental de gestion des déchets,
- décide d'approuver les programmes ci-dessus et d'inscrire, dans la section d'investissement, 1.200.000 € en AP et 2.192.000 € en CP et, dans la section de fonctionnement, un crédit de 950.000 €.
- donne délégation à la Commission Permanente pour allouer les crédits des différents programmes,
- décide d'accorder une aide de 200.000 € à l'Association ESPOIR pour l'extension de son activité de démantèlement des déchets encombrants,
- décide de mettre un terme à l'appel à projets sur la collecte sélective des biodéchets, ainsi qu'aux aides exceptionnelles versées au SM4,
- décide de financer une étude permettant de mieux connaître le gisement des déchets du secteur 4, de réaliser un pilote de la future unité de tri automatique puis de lancer les procédures de dévolution des marchés.

- Concernant la décharge de RETZWILLER, décide de demander au Préfet d'inscrire dans l'arrêté d'autorisation l'obligation pour l'exploitant de fournir annuellement au Département et à la CLIS le volume de fouille résiduel, réalisé par un géomètre, et le tonnage global susceptible d'y être enfoui. En outre, il est demandé au Préfet de limiter à 70.000 tonnes la quantité annuelle autorisée sur le site dès à présent et de demander à la Commission du Plan de définir le tonnage admissible à l'avenir sur cette décharge, ainsi que la notion de déchets ultimes, seuls susceptibles d'y être déposés.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions